



coronavirus COVID-19



NOTE

Destinataires : À toute la communauté CHUM

Date : 1 avril 2020

Objet : **Consignes pour l'obtention et la promotion des commandites**

Depuis le début de la pandémie, et de façon encore plus marquée depuis quelques jours, des entreprises, déjà engagées ou non avec le CHUM, souhaitent nous soutenir en offrant de la marchandise, voire même des cadeaux, à nos équipes et nos patients.

Nos équipes s'investissent avec beaucoup de cœur et de professionnalisme pour continuer d'offrir à nos patients les meilleurs soins possibles. C'est pourquoi, dans un contexte aussi difficile que celui que nous vivons présentement, les initiatives pour aider ou motiver nos équipes sont bien sûr encouragées et appréciées.

Cette pratique doit toutefois être encadrée adéquatement afin de respecter l'ensemble des consignes de sécurité émises par le CHUM ou le MSSS. C'est pourquoi **vous devez transmettre les demandes ou les offres reçues à la Direction des communications et de l'accès à l'information** qui coordonnera la demande et assurera le déploiement de l'entente s'il y a lieu.

Pour ce faire :

- Veuillez transmettre les détails à madame Diane Royer diane.royer.chum@ssss.gouv.qc.ca
- Indiquez dans l'objet de votre courriel : Offre de commandite – COVID-19

Merci de votre collaboration

Direction des communications et de l'accès à l'information